

DOCUMENTS À JOINDRE

Tous les documents transmis doivent être des copies

PIÈCES OBLIGATOIRES

IDENTITÉ ET RÉGULARITÉ DU SEJOUR

- Pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou passeport) recto-verso pour chaque personne.
- Si vous êtes étranger :
Titre de séjour et récépissé de demande de renouvellement du titre de séjour.
- Le cas échéant :
Le jugement de tutelle ou de curatelle.

REVENU FISCAL

- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'impôt sur le revenu des 2 dernières années.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Selon votre cas :

- Copie du contrat de travail + 3 derniers bulletins de salaire ou à défaut attestation de l'employeur.
- Notification d'inscription au Pôle Emploi plus 3 derniers avis de paiement avec la durée d'indemnisation.
- Relevé de pension (de retraite, d'invalidité).
- Relevés CAF ou prestations MSA.
- Livret de famille.
- Copie du certificat de grossesse.
- Copie du jugement de divorce.
- Extrait du jugement ou de la convention pour la pension alimentaire.

LOGEMENT ACTUEL

- 3 dernières quittances de loyer ou attestation du bailleur actuel confirmant que vous êtes à jour de vos loyers.
- Dernier avis de taxe foncière.
- Si nécessaire, promesse de vente.
- Attestation d'hébergement.

Seuls les dossiers complets seront étudiés

Retournez votre dossier complet à :

Habitat Eurélien | 6 rue Jean Perrin | 28300 Mainvilliers

Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

Les informations collectées par Habitat Eurelien dans le cadre de votre demande de logement, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'instruction des dossiers des demandeurs de logements.

Ces données sont accessibles aux bailleurs sociaux ayant accès au Système national d'enregistrement de la demande de logement social (SNE), aux collectivités territoriales et autres réservataires de logement mentionnés à l'article R 441-2-6 du Code de la construction et de l'habitation. Vos informations seront conservées pendant toute la durée nécessaire à l'instruction de votre demande puis archivées pendant 18 mois à compter de la notification de la décision statuant sur l'attribution du logement, les demandes non satisfaites sont conservées à des fins probatoires pour 5 ans après passage en commission. Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également disposer de droits complémentaires prévus par la législation nationale, tels que la définition de directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits RGPD, merci d'adresser votre courrier, en justifiant de votre identité, à dpo@habitat-eurelien.fr ou à : Habitat Eurélien - DPO - 6 rue Jean Perrin - 28300 Mainvilliers. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Votre demande reste valable 1 an